

Le Classement National

Version 1er juillet 2012

Remis à jour Juillet 2017

L'attribution de P.C.N. et de P.P. permet d'établir chaque saison le Classement National des joueurs affiliés à la Fédération Française de Tarot.

Ce classement est établi par pourcentage des joueurs licenciés.

Il est établi de la façon suivante :

- Pour chaque joueur on calcule son **nombre de points (Ptx)** :
Ptx = nombre de P.P. X 500 + nombre de PCN
- Ensuite on classe les joueurs en fonction de ce nombre de points (**Ptx**) pour déterminer les séries.

Quatre séries sont prévues (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}) :

- o 1/21 des joueurs licenciés sont 1^{ère} série
- o 3/21 2^{ème} série
- o 7/21 3^{ème} série
- o 10/21 4^{ème} série

- Les **Points de Performance (P.P)** servent à établir le classement à l'intérieur de la série (d'après le total des P.P).

A l'intérieur de chaque série des catégories sont prévues : Pique, Cœur, Carreau et Trèfle.

Un coefficient de 4/3 étant appliqué entre les nombres de joueurs de 2 couleurs successives, les séries et couleurs sont définies en pourcentage.

Le classement National est la seule référence pour les compétitions officielles.

Sa validité est annuelle.

Il n'y a donc aucun classement intermédiaire, ni changement de série en cours de saison.

Les **Points de Classement National** sont additionnés d'année en année, mais subissent un abattement de 50% chaque année à partir de la deuxième année d'acquisition.

Ainsi, à la fin de la saison, les points acquis durant la saison qui se termine sont normalement comptabilisés ; mais sur la totalité des P.C.N. acquis au cours des saisons antérieures (à l'exclusion de celle qui se termine), un abattement de 50% est appliqué et ceci chaque année et pour tous les joueurs (arrondis à l'unité supérieure : 198,5 -> 199 PP)

Chaque affilié reçoit en début de saison (par l'intermédiaire de son club), une feuille de route personnelle faisant apparaître l'ensemble des P.C.N. acquis durant la saison, le total et le classement.

En cas de contestation, le joueur s'adresse directement au Président de C.C.R. du comité concerné.

Les **Points de Performance (P.P.)** servent à établir le classement à l'intérieur de la série (d'après le total des P.P.).

Les P.P. subissent un abattement de 33% chaque année (arrondis à l'unité supérieure : 8,3 -> 9 PP).

Reproduit avec l'aimable autorisation de la FFT